



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### Demarrage Moteur

#### **1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ.**

NOM DU PRODUIT	Demarrage Moteur
NO DE PRODUIT :	71011300033, 71011300048, 71011300117, 71011302067, 71011303063, 71011304022, 71011304067, 3256642107004
NO. INTERNE	PA013L
DISTRIBUTEUR	Holt Lloyd s.a. 21 avenue St Mathurin - BP50632 60006 Allonne France +33 (0)3.44.12.30.30
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	FR - INRS Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245 NL - Rijksinstituut voor Volksgenzondheid en Milieuhygiëne Tel: +31 (0)30 2748888 UK- Out of office hours Tel: 020 7358 9167

#### **2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
OXYDE DE DIÉTHYLE	200-467-2	60-29-7	10-30%	F+;R12 R19 Xn;R22 R66 R67
Isohexane			10-30%	Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67.
Propane		74-98-6	10-30%	-
OXYDE DE DIISOPROPYLE	203-560-6	108-20-3	10-30%	F;R11 R19 R66 R67
ACÉTONE	200-662-2	67-64-1	5-10%	F;R11 Xi;R36 R66 R67
PYRIDINE	203-809-9	110-86-1	< 1%	F;R11 Xn;R20/21/22

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

#### **3 IDENTIFICATION DES DANGERS**

Extrêmement inflammable. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CLASSIFICATION Xn;R22. Xi;R38. F+;R12. R52/53, R67.

#### **4 PREMIERS SECOURS**

##### INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

##### INGESTION

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

##### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### **5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

##### MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

##### PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

## Demarrage Moteur

### RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C .

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
OXYDE DE DIÉTHYLE	VLEP	400 ppm	1200 mg/m3	500 ppm	1500 mg/m3
OXYDE DE DIISOPROPYLE	VLEP	250 ppm	1050 mg/m3		
ACÉTONE	VLEP	750 ppm	1800 mg/m3		
PYRIDINE	VLEP	5 ppm	15 mg/m3	10 ppm	30 mg/m3

### DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

OES = Occupational Exposure Standard (Limites d'exposition UK) MEL = Maximum Exposure Limit. (Limites d'exposition UK).

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



### MESURES D'INGÉNIERIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

### PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

### PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants en caoutchouc sont recommandés. EN374

### PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité lunettes antiéclaboussures pour éviter tout contact avec les yeux.

### AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

### MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT Aérosol Liquide

COULEUR Clair Incolore

ODEUR Solvants organiques.

POINT D'ÉCLAIR (°C) -38°C TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C) 180°C

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# Demarrage Moteur

## STABILITÉ

Stable aux températures normales.

## CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

## PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### INHALATION

Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.

### INGESTION

Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes.

### CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux.

### VOIE D'EXPOSITION

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### ÉCOTOXICITÉ

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS	Quantités Limitées		
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	AEROSOLS		
NO. UN ROUTE	1950	N°CLASSIFICATION ADR	2
GROUPE D'EMBALLAGE ADR	5F	NO. CLASSE RID	2
NO. UN MER	1950	CLASSE IMDG	2
EMS	F-D, S-U	POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN, AIR	1950	CLASSE AIR	2.1

## 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### ÉTIQUETAGE



Nocif



### CONTIENT

OXYDE DE DIÉTHYLE

### PHRASES DE RISQUE

R12	Extrêmement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## Demarrage Moteur

### CONSEILS DE PRUDENCE

S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.
A1	Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

### DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CEE.

### REGLEMENTATIONS NATIONALES

Arrêté du 30 juin 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et transposant les directives 2000/32/CE de la Commission du 19 mai 2000 et 2000/33/CE de la Commission du 25 avril 2000, portant respectivement vingt-sixième et vingt-septième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE modifiée. Directive 94/1/CE de la Commission du 6 janvier 1994 portant adaptation technique de la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux générateurs d'aérosols. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ND 2098-174-99. Décret No. 97-106 du 7 février 1997 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosols. Directive 91/155/CEE de la Commission modifiée par la directive 2001/58/CE de la Commission (fiches de données de sécurité) en application de la directive 1999/45/CE du Conseil et la directive 67/548/CEE du Conseil.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

### ÉMISE PAR

Technical Department

NO DE REV. /REEMPL. FDS                    1  
GÉNÉRÉE LE  
NO. FDS                                        12893

### ÉTAT DE LA FICHE DE SÉCURITÉ

Approuvé.

DATE    18-11-05

### PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R19	Peut former des peroxydes explosifs.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.